



## INFORMATIONS DIRECTION

### a. CRISE SANITAIRE

Une nouvelle note RH a été envoyée à l'ensemble des salariés PE ARA. Si on revient sur un mode plus classique de fonctionnement, le Directeur demande que chacun reste vigilant. Le virus du COVID 19 est toujours présent et peut toucher n'importe lequel d'entre nous, même les vaccinés. Restons vigilant, plexiglass, gel et masques restent les moyens en notre possession qui nous permettent à tous de nous protéger. Nous notons une nette évolution des cas Covid à PE ARA comme ailleurs (cas contact et déclaré).

### b. BILAN DU TEST «PARCOURS REMOBILISATION»

Avant même que les OS ne s'expriment, le Directeur fait remarquer que parmi les DELD, certains n'ont pas vu de conseiller depuis longtemps. Pour une meilleure faisabilité de ce pack, le DR revient sur les renforts dont nous avons bénéficiés (tant en CDI qu'en CDD) ainsi que de la baisse de près de 60 000 DE sur un an.

*«Le pack de remobilisation est dans le cadre du plan de réduction des tensions présenté par le 1<sup>er</sup> Ministre fin 2021. ATTENTION, la commande de ce pack, c'est fin 2022 on a vu tout le monde !!! Toutes les régions doivent se mettre en ordre marche !!!»* dixit le Directeur.

Par ses mots, le DR confirme que le parcours de remobilisation s'impose aux DE, et qu'il n'est ni plus ni moins qu'un objectif gouvernemental. Quid des 50% de DE qui ne se présentent pas ?

Vos représentants FO resteront vigilants sur la charge de travail importante subit. Même si, les DELD semblent plutôt satisfaits, n'oublions pas le travail de préparation et la mobilisation de prestataires spécialisés.

### c. INFOS EMBAUCHES

- ~ Bonne nouvelle, le Directeur annonce l'arrivée prochaine d'une première vague de **5 à 6 psychologues du travail**, qui va ainsi renforcer les rangs déjà existant.
- ~ **BDE** : un mouvement de 120 postes en CDI. Le 20 juillet 2020, FO n'a pas signé l'avenant permettant à nos Directions de tripler le quota de CDD et d'accroître encore la précarité à Pôle-Emploi. Le CDI doit rester la norme à PE. Mais toutefois, restons vigilants. En février dernier, il y a eu 41 départs (retraite, mutation...). N'oublions pas non plus, les 172 CDD sans terme précis qui devraient s'arrêter au 31 décembre prochain.
- ~ CDD : dorénavant, leur durée sera d'au moins 12 mois.

## REORGANISATION DE LA DPC

Un suivi d'indicateurs d'efficacité de pilotages au niveau des plateformes est mis en place pour que le réseau se rende compte de tout le travail fait sur les plateformes. Les plateformes auront-elles aussi des tableaux de bord. Ce projet va permettre à la DR de suivre les objectifs à atteindre (un pilotage plus serré) entre services mais aussi entre entité géographique. Tout doit être homogène sur l'ensemble du territoire.

FO s'inquiète de cette nouvelle organisation en tuyau d'orgue avec des activités qui n'ont pas forcément de lien les unes avec les autres. Cette réorganisation comporte un risque de spécialisation importante et une perte d'autonomie des agents. Pour FO, il est primordial de permettre plus de transversalité dans la carrière des salariés.

Les élus se sont prononcés : favorable : **8** ; abstention : **12** ; contre : **2**.

## IMMOBILIER - PRESENTATION

### a. RELOGEMENT DE SAINT ETIENNE TERRASSE, DT, PPTC SUR LE SITE DE SAINT ETIENNE TECHNOPOLE

A terme, et afin d'optimiser au mieux la désertification de la DT LOIRE/HAUTE LOIRE, l'agence TERRASSE va, enfin, être regroupée sur un même lieu. La DT peut accueillir **90** personnes. Les ressources annoncés et seulement les CDI :

~ **Site de terrasse** : **51** -- PPTC : **15** -- DELOCALISES : **5** -- DT : **14** ➔ donc actuellement **85** CDI.

Quid des CDD, des Services Civique, des intervenants CAP EMPLOI ? L'agence sera localisée au rez de chaussé et au 1<sup>er</sup> étage. Au 2<sup>ème</sup> étage, et déjà en place, la DT, la PPTC et les délocalisés. Lors du CSE du 28 avril 2022, les Elus devront se prononcer sur ce projet.

## **b. RELOGEMENT DU SITE DE NEUVILLE SUR SAONE**

Bonne nouvelle, le site de Neuville sur Saône va passer de la préhistoire à l'ère moderne, au grand soulagement de l'ensemble des salariés qui conservent ainsi leur agence. Les Elus se félicitent que ce projet voit enfin le jour, ils donneront leur avis lors du CSE du 28 avril 2022.

## **SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT**

Pour se conformer à l'engagement d'élaborer un registre des situations de conflits d'intérêts et sécuriser les agents, Pôle-Emploi fait évoluer l'outil Fiche de Signalement. Les déclarations des agents permettent ainsi d'établir un registre anonymisé des conflits d'intérêts. Les situations de conflits d'intérêt sont régulièrement à l'origine de sanctions disciplinaires. Pour **FO**, une information détaillée sur ce sujet doit être délivrée à chaque agent, quel que soit son cadre d'emploi, nouvellement recruté ou non. Un module devra aussi être intégré dans les formations obligatoires.

## **SUIVI DES PRÉCONISATIONS DE L'EXPERTISE RISQUE GRAVE**

Les élus n'ont aucun document sur ce suivi, l'expert est venu pour faire un point sur les critiques émises en CSE du 25 novembre 2021. La Direction considère que des dispositifs nationaux sont en cours et qu'elle n'a pas d'éléments à nous porter à date. L'expert constate que nous sommes dans un dialogue de sourd avec la Direction qui répond avec des généralités. Si nous voulons sortir de ce discours ou rien n'avance, il indique clairement qu'une étude de l'incident qui vient de se dérouler doit interroger les conseillers, le MANAC sur tout ce qui a pu le déclencher. Il faut creuser dans les détails pour tirer des pistes d'amélioration. Sinon, nous resterons dans ce discours fatigant, épuisant où rien avance.

## **COMMISSION POLITIQUE SOCIALE**

### **a. FORMATION**

La réunion de cette commission a eu lieu le 23 mars 2022. Ce jour, nous n'étions pas destinataires du compte rendu permettant une première analyse.

## **CALENDRIER INSPECTIONS RP**

Le calendrier est voté par l'ensemble des Elus mais suscite des questionnements. Chaque entité, regroupée dans un même lieu, mériterait un jour distinct d'inspection.

# **PROCHAIN CSE JEUDI 28 AVRIL 2022**



**FO LE SYNDICAT QUI DEFEND LES AGENTS  
CONTACTEZ-NOUS POUR FAIRE VALOIR VOS DROITS !**

Pour nous contacter : [syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr)

Vous pouvez retrouver nos infos :

sur notre site : [www.fo-pole-emploi-ara.fr](http://www.fo-pole-emploi-ara.fr)

[www.facebook.com/FO.PE.ARA](https://www.facebook.com/FO.PE.ARA)

[Youtube](#)